

DELIBERATION DU SYNDICAT CENTRE HERAULT SEANCE DU 14 JUIN 2023

Membres en exercice	24
Présents	9
Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation : 08 juin 2023

L'an Deux mille vingt-trois et le 14 juin, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Olivier BERNARDI**, Président.

Présents : Mme Isabelle SILHOL, M. Francis BARDEAU, M. Ludovic CROS, M. Daniel FABRE, Mme Véronique NEIL, M. Martine BONNET, Mme Sophie COSTEAU, M. Bertrand ALEIX, Mme Danièle JOSEPH,

Absents excusés : M. Claude REVEL, M. Jean Luc REQUI, M. Daniel VALETTE, M. Jean François SOTO, Mme Marie Hélène SANCHEZ, M Serge DIDELET, Mme Isabelle LE GOFF, M. Jean TRINQUIER, M. Frédéric ROIG, Mme Isabelle PERIGAULT, M. José MARTINEZ, M. Daniel REQUIRAND, M. Grégory BRO, M. David CABLAT

Pouvoir : M. Claude REVEL à Mme Isabelle SILHOL

M. Jean François SOTO à Mme Véronique NEIL

Mme Marie Hélène SANCHEZ à Mme Martine BONNET

Secrétaire de séance : Mme Véronique NEIL

Objet : Approbation du compte administratif 2022

Monsieur le Président rappelle aux Membres du Comité Syndical qu'en application des Articles L 1612-12 et L 1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical arrête le Compte Administratif qui lui est présenté annuellement et qui doit être adopté au plus tard le 30 Juin de l'année suivant la clôture de l'exercice considéré.

Le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, il appartient au Conseil d'élire son Président et de délibérer sur le compte ainsi rapporté.

Le Président étant sorti, le Comité Syndical procède à l'élection de M. Francis BARDEAU comme Président de séance.

Monsieur le Président de séance présente le Compte Administratif 2022 du Syndicat Centre Hérault.

Compte Administratif 2022 : La balance du Compte Administratif 2022 se présente de la façon suivante :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	10 331 724,25 €	11 254 375,26 €
Section d'Investissement	2 863 361,61 €	2 902 798,16 €

Après avoir entendu l'exposé de son Président de séance, le Comité Syndical à l'unanimité,

- 1) **constate** que le Compte Administratif 2022 du Syndicat Centre Hérault est conforme au Compte de Gestion 2022
- 2) **Vote** le Compte Administratif 2022 comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 011	5 191 300,28 €	Chapitre 013	28 420,97 €
Chapitre 012	3 822 623,74 €	Chapitre 70	1 451 190,60 €
Chapitre 65	206 574,59 €	Chapitre 73	11 373,00 €
Chapitre 66	84 220,18 €	Chapitre 74	9 441 793,49 €
Chapitre 67	32 011,88 €	Chapitre 75	30 184,18 €
		Chapitre 77	190 970,15 €
		Chapitre 78	5 466,31 €
Chapitre 042	994 993,58 €	Chapitre 042	94 976,56 €
Total	10 331 724,25 €	Total	11 254 375,26 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 16	833 952,56 €	Chapitre 10	284 106,50 €
Chapitre 20	160 894,31 €	Chapitre 1068	1 462 382,80 €
Chapitre 21	1 553 870,03 €	Chapitre 13	161 315,28 €
Chapitre 23	219 668,15 €	Chapitre 16	0,00 €
Chapitre 26	0 €		
Chapitre 040	94 976,56 €	Chapitre 040	994 993,58 €
Total	2 863 361,61 €	Total	2 902 798,16 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président du Syndicat Centre Hérault
Olivier BERNARDI



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le : .../.../2023
et publié ou notifié le : .../.../2023